

pas satisfaits tant que la seconde partie des exigences nécessaires ne sera pas obligatoire. Les mesures législatives sur l'étiquetage des produits textiles devraient également faire état de l'étiquetage sur les soins à donner aux articles.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Aux voix!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

## LA LOI STIMULANT LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT SCIENTIFIQUES

### BILL MODIFICATEUR

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce)** propose que le bill C-193, Loi modifiant la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Français]

—Monsieur l'Orateur, si elle veut devenir ou demeurer, selon le cas, concurrentielle, au Canada ou à l'étranger, dans un marché international de plus en plus libre, l'industrie canadienne devra innover, mettre en vente des produits toujours plus utiles, plus perfectionnés, plus «sophistiqués.» Voilà sa responsabilité. Quant à la nôtre—celle du Parlement et du gouvernement—c'est de l'aider, à l'occasion, à réaliser cet objectif.

Il est à remarquer que des progrès considérables ont déjà été réalisés et que d'autres sont en voie de réalisation. Par exemple, au cours de la dernière décennie, le Canada a beaucoup affermi sa position au chapitre de l'exportation de produits manufacturés. En effet, l'exportation de ces produits représentait 12 p. 100 du total des exportations en 1959 et en représente, en 1969, près de 40 p. 100. Voilà qui est **fort bien**.

Cependant, cet accroissement n'est pas réparti également dans tous les secteurs de l'industrie. Il n'est concentré que dans quelques-uns seulement, dont ceux de l'industrie de l'automobile et de la défense, où des arrangements avec les États-Unis, relativement à la suppression des droits douaniers, ont relevé le niveau de la rationalisation et de la productivité.

Monsieur l'Orateur, une des principales fonctions de mon ministère est d'associer d'autres secteurs de l'industrie canadienne à l'accroissement du commerce d'exportation des produits manufacturés, et un des principaux moyens d'atteindre ce but est d'augmenter la recherche et le développement dans l'industrie, en plus d'en signaler l'importance.

La recherche et le développement, voilà un cliché, mais il s'agit d'une des principales

façons de parvenir à la réalisation intégrale des possibilités concurrentielles de nos industries secondaires. Il importe donc que l'industrie canadienne y consacre des sommes adéquates et qu'elle applique hardiment le résultat de ces recherches à créer de nouveaux produits et de nouveaux procédés et à les exploiter ensuite sur les marchés national et internationaux.

Monsieur l'Orateur, les sommes consacrées à la recherche et au développement au Canada sont heureusement à la hausse. Si l'on tient compte de la contribution de tous ceux qui y participent—le gouvernement fédéral, l'industrie, les universités—nous atteignons maintenant la somme de 952 millions de dollars, dont voici une ventilation: le gouvernement fédéral, 501 millions, soit 52.5 p. 100; l'industrie, 267 millions, soit 28. p. 100; les universités, 171 millions, soit 18 p. 100; autres sources, 13 millions, soit 1.3 p. 100. Le total, je le répète, était de 952 millions de dollars en 1968-1969.

Si l'on étudie ensuite qui a utilisé ces montants, la ventilation est la suivante: 312 millions pour les institutions du gouvernement fédéral, soit 32.8 p. 100; 347 millions pour l'industrie privée, soit 36.5 p. 100; 280 millions pour les universités, soit 29.4 p. 100; 13 millions pour les autres exécutants, soit 1.3 p. 100.

• (4.40 p.m.)

Bien que le niveau des dépenses affectées à la recherche et au développement, au Canada, représente une amélioration sensible au regard des années précédentes, ce niveau n'est pas considéré comme satisfaisant aux conditions d'une expansion adéquate de l'industrie canadienne. L'industrie n'exécute que 36.5 p. 100, je le répète, des travaux de recherche et de développement effectués au Canada. Puisque c'est dans l'industrie que la recherche et le développement sont exploités à des fins économiques, celle-là exécute une part trop faible des travaux.

Le gouvernement tient donc à stimuler l'expansion soutenue de ces travaux, expansion qui sera pour le Canada d'une importance primordiale et, nonobstant les efforts du gouvernement pour limiter les dépenses en 1970-1971, dans la plupart des ministères et organismes, dans le cadre du programme d'austérité, les prévisions du ministère de l'Industrie et du Commerce comportent des fonds supplémentaires aux chapitres des programmes IRDIA, PAIT et DIP, sur lesquels je reviendrai tantôt.

J'ai en main un petit tableau qu'il vaudrait peut-être la peine d'insérer dans le hansard, si mes honorables amis sont d'accord. Ce petit tableau indique les montants sollicités pour 1970-1971, en regard des dépenses estimatives de 1969-1970. Là, on s'aperçoit qu'il y a, pour 1970-1971, une augmentation de 20.6 millions